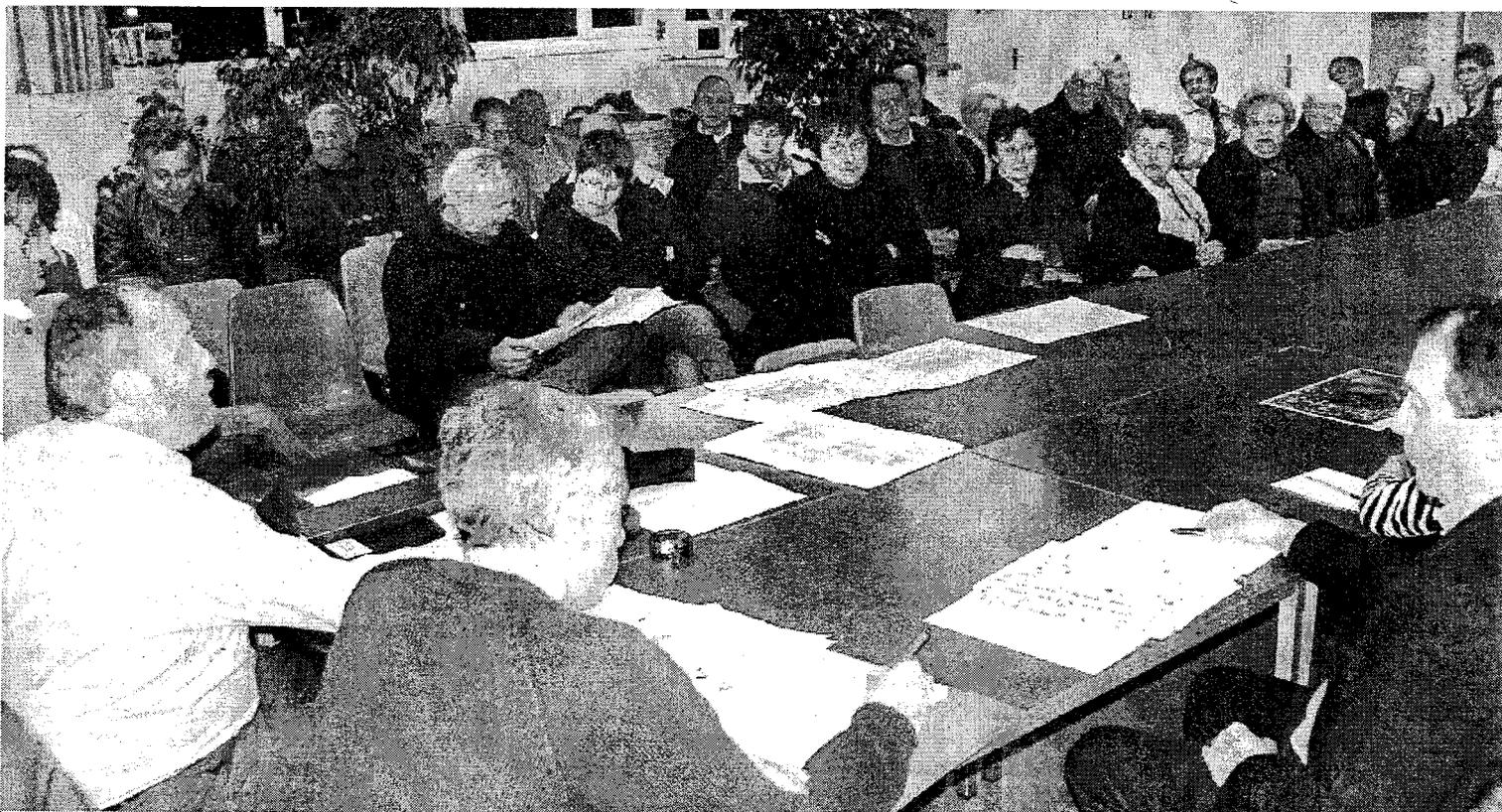


ARLAC. Créée lundi et baptisée « Coquelicot », une association de défense des riverains rencontrera ce soir le promoteur d'un projet de 85 logements

L'offensive « Coquelicot »

2 • 2 2005



Les riverains mobilisés rencontreront le promoteur aujourd'hui

PHOTO BERNARD BONNEL

■ Jacques Ripoché

Les riverains des rues Jean XXIII, Diderot, Melier (Mérignac) et du Peugue (Pessac) ne manquent pas d'humour. Réunis lundi soir dans les locaux du Centre de loisirs d'Arlac, ils se sont constitués en association afin de mieux défendre leurs intérêts face au gros projet immobilier (1) qui s'annonce dans leur quartier (notre édition du 20 janvier), non loin du château des Carmes de Haut-Brion. L'association va porter le nom de « COQUELICOT », clin d'œil à l'affaire du jardin de l'Hôtel de ville qui avait défrayé la chronique à l'automne dernier.

Pour les riverains, « COQUELICOT » signifie « Concertation des QUartiers pour un Environnement Local et un Immobilier Concerté sur les Territoires » ! Ouf !

Hubert George, porte-parole et probable futur président, admet que lui-même et ses amis ont du se livrer à certaines « contorsions » pour arriver à ce résultat. La référence au coqueli-

quot a également pour but de souligner le caractère non agressif de la démarche de l'association.

« **Cahier des charges** ». Dites-le avec des fleurs, mais dites-le quand même. La réunion de lundi soir avait également pour but de préparer la rencontre, prévue ce mercredi soir avec le promoteur, Patrice Pichet, PDG d'Eurobat. Une délégation de quatre personnes a été constituée, chacune représentant une rue concernée par le projet. La tactique est au point. « Nous allons lui dire que nous nous opposons à tout ce qui ne prendrait pas en compte l'environnement local du point de vue du respect des espaces verts, mais aussi du respect de hommes par la préservation de leur cadre de vie ».

L'association n'entend pas préciser davantage son propos. « Nous opposons au promoteur une revendication générale et nous nous réservons de dire d'accord ou pas d'accord en fonction de ce qu'il proposera », indique Hubert George en réaffirmant que les riverains ne sont « pas

fermés à tout projet ». En attendant, à toutes fins utiles, ils ont commencé à répertorier, au moyen de la photo et de la vidéo, tout ce qui leur paraît digne d'intérêt, notamment les arbres existant sur la parcelle 12 000 mètres carrés concernée.

Pour l'association, l'interlocuteur principal demeure toutefois « la mairie » qui a la possibilité de ne pas accorder le permis de construire. L'adjoint à l'urbanisme, Claude Baudry qui était l'invité dernièrement d'une première réunion des riverains, nous précise aujourd'hui qu'il a été demandé à l'Agence d'urbanisme « de créer un cahier des charges pour que le promoteur s'adapte », notamment aux dispositions de l'article 123-1 7 du Code de l'urbanisme qui traite des « dispositions particulières du patrimoine bâti et paysager ». Ceci dans la perspective de la mise en œuvre future du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Verts et droite mobilisés. Parallèlement à l'action de l'association qui se défend par avance de toute tentative de « récupéra-

tion », le dossier prend un tour politique avec la montée au créneau de Verts et du groupe d'opposition de droite, « Agir pour Mérignac ». Pour les Verts, le projet proposé relève « plus de la prédation foncière que de la promotion immobilière ». En ce sens, ils suggèrent que la ville propose un « sursis à statuer de deux ans afin de tenir compte du projet de PLU définitif ».

Quant au groupe « Agir pour Mérignac », Thierry Millet en tête, il s'est rendu symboliquement en délégation hier matin rue Jean XXIII pour manifester son inquiétude. Il demande à ce que l'on « veille aux accès, à la hauteur des constructions, aux circulations, à la valeur des propriétés existantes ».

Le groupe dresse également le constat qu'il « n'existe pas d'espace vert public dans le quartier » et en réclame un tout en soulignant que la parcelle liée au projet n'est pas la seule possibilité.

(1) Rappelons que le projet prévoit un ensemble de 85 logements dont 48 en collectif.